



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale sise au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre, le mardi 13 août 2024 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 1 Madame Ginette Lessard
Siège numéro 2 Monsieur Marc Cloutier
Siège numéro 3 Monsieur Louis-David Bonin
Siège numéro 4 Monsieur Claude Fournier
Siège numéro 6 Madame Mélanie Raymond

Monsieur Jonathan Pépin, conseiller au siège numéro 5 est absent.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Jean-Marc Doyon.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes en visioconférence.

125704-08-2024

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 24 : Autres points à l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2024

LÉGISLATION

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 642-2024 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS
5. ADOPTION DE POLITIQUES VISANT LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (LOI 25)
6. SERVITUDE - DÉPLACEMENT DES POTEAUX D'HYDRO-QUÉBEC DANS LE CHEMIN DE LA CEINTURE



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

N° de résolution
ou annotation

7. VENTE PARCELLE DE TERRAIN – PARTIE DU LOT
5 943 192
8. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 42, 1^{ÈRE} RUE
DU LAC-RAQUETTE – LOT 4 698 435
9. POLYMAT – ÉCHANGE DE TERRAIN

BÂTIMENT MUNICIPAUX

10. PRÊT D'UN LOCAL – CERCLE DES FERMIÈRES DE
SAINT-BENOÎT-LABRE

PERSONNEL

11. BRIGADIER SCOLAIRE – RENOUELEMENT DE
CONTRAT

FINANCES

12. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) –
VOLET REDRESSEMENT – SÉCURISATION – PONCEAU
RANG LE PANET
13. RÉPARATION DE LA GÉNÉRATRICE – ACCEPTATION
DE SOUMISSION
14. USINE D'ÉPURATION – VEILLEUX ET FILS –
AUTORISATION DE PAIEMENT
15. USINE DE FILTRATION – VEILLEUX ET FIL –
AUTORISATION DE PAIEMENT
16. COMPTES DU MOIS

LOISIR – CULTURE – SANTÉ BIEN-ÊTRE

17. SKATEPARK – MODULES – OCTROI DU CONTRAT

TRAVAUX PUBLIC

18. RÉFECTION DE LA ROUTE 271 – DEMANDE DE
TRAVAUX AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS
ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD)
19. APPEL D'OFFRES – DÉCOHÉSIONNEMENT ET PAVAGE
– PETITE ROUTE DU 6^E RANG

SÉCURITÉ PUBLIQUE - SERVICE INCENDIE - SÉCURITÉ
CIVILE

20. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE
GESTION DES APPELS 9-1-1 ET RÉPARTITION
INCENDIE
21. RÉSILIATION DE CONTRAT – ESCOUADE CANINE
22. ENTENTE DE SERVICE GESTION ANIMALIÈRE –
PASSEPORT ANIMAL INC.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

23. CORRESPONDANCE
24. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR
 - 24.1 SURFACE DE DEK HOCKEY – ACCEPTATION DE SOUMISSION
25. RAPPORT DES COMITÉS
26. PÉRIODE DE QUESTIONS
27. CLÔTURE DE LA SÉANCE

125705-08-2024

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2024**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 juillet 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance susmentionné, comme rédigé, par madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière.

125706-08-2024

4. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 642-2024 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS**

Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté le règlement numéro 642-2024 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

125707-08-2024

5. **ADOPTION DE POLITIQUES VISANT LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Attendu que la municipalité de Saint-Benoît-Labre implante actuellement un programme de gouvernance de l'information afin de lui permettre de se conformer aux exigences de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (la « **Loi 25** ») qui a été sanctionnées et en conséquence, a modifié substantiellement les dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (la « **Loi sur l'accès** ») et des différentes lois sur la vie privée qui s'appliquent à la Municipalité et aussi lui permettre de se conformer à ses nouvelles obligations contractuelles en matière de l'accès à l'information, la sécurité de l'information et de protection des renseignements personnels ;

Attendu que la Loi sur l'accès demande à la Municipalité de se doter de règles de gouvernance, de politiques et de pratiques visant la protection des renseignements personnels ;

Attendu que la directrice générale a approuvé ces politiques et procédures ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Attendu que conformément aux lois applicables, le Conseil municipal désire que la Municipalité approuve et adopte plusieurs politiques et procédures en matière de protection des renseignements personnels conformément aux modifications législatives apportées à la Loi sur l'accès par la Loi 25 ;

Attendu que à la suite de leur examen approfondi, le Conseil municipal approuve l'adoption et la mise en œuvre de ses politiques et procédures au sein de la Municipalité ;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que les documents, politiques et procédures suivantes soient adoptés par la Municipalité :

- a) Politique cadre de gouvernances concernant la protection des renseignements personnels ;
- b) Politique de protection des renseignements personnels des employés ;
- c) Procédure de gestion des incidents de confidentialité impliquant un renseignement personnel ;
- d) Procédure de demande d'accès, de rectification et de traitement des plaintes concernant les renseignements personnels ;
- e) Procédure relative à l'utilisation ou à la communication de renseignements personnels à des fins de sondage ;
- f) Procédure de transfert de renseignements personnels hors Québec ;
- g) Procédure relative à l'utilisation ou à la communication sans consentement de renseignements personnels à des fins d'étude, de recherche ou de production de statistique ;
- h) Politique de sécurité ;
- i) Politique d'anonymisation et de dépersonnalisation ;
- j) Procédure concernant l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée ;
- k) Gabarit de rapport – évaluation des facteurs relatifs à la vie privée

Que les politiques suivantes soient adoptées par la Municipalité, publiées sur son site internet et diffuser par tout moyen propre à atteindre les personnes concernées :

- a) Politique de confidentialité ;
- b) Politique de gouvernance et de gestion des renseignements personnels.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

125708-08-2024

N° de résolution
ou annotation

6. **SERVITUDE – DÉPLACEMENT DES POTEAUX D’HYDRO-QUÉBEC DANS LE CHEMIN DE LA CEINTURE**

Considérant que des servitudes sont nécessaires pour le déplacement des poteaux d’Hydro-Québec dans le chemin de la Ceinture sur les lots 6 543 972 à 6 543 993 appartenant à la Municipalité ;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer les contrats de servitudes.

125709-08-2024

7. **VENTE PARCELLE DE TERRAIN – PARTIE DU LOT 5 943 192**

Considérant que monsieur Michel Cloutier a manifesté le désir de se porter acquéreur d’une partie du lot 5 943 192 d’environ 7,62 mètres de profondeur par 30,48 mètres ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer la promesse de vente pour la somme de trois cent dollars (300,00 \$), plus les frais d’arpenteur et de notaire assumés par l’acheteur.

Le conseiller monsieur Marc Cloutier déclare que le fait de voter à l’égard de la question soumise au conseil est susceptible de constituer un manquement à une règle prévue au code d’éthique et de déontologie des membres du conseil municipal. Il confirme qu’il n’a pas participé et qu’il ne participera pas aux délibérations sur ce sujet.

125710-08-2024

8. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 42, 1^{ÈRE} RUE DU LAC-RAQUETTE – LOT 4 698 435**

Considérant que le comité consultatif d’urbanisme a pris connaissance de la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 4 698 435 afin d’autoriser l’implantation d’une clôture sur la ligne de rue ;

Considérant que le règlement de zonage 447-2006 stipule :

- Une clôture ne doit pas être à moins de 2 mètres de la ligne de rue

Considérant que suivant la rencontre du comité consultatif d’urbanisme, celui-ci recommandait au conseil municipal d’accepter la présente demande ;

Considérant que suivant une demande qui a été formulée publiquement aux membres du conseil municipal, les membres du comité consultatif d’urbanisme sont allés sur place afin de donner un avis plus complet et formel aux membres du conseil municipal

Considérant que les membres du comité consultatif d’urbanisme recommandent à nouveau au conseil municipal d’accepter la présente demande ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que les membres du conseil municipal souhaitent faire respecter le règlement de zonage le plus fidèlement possible

Considérant que la remise du propriétaire est située à un peu plus de 2 mètres de la ligne de lot ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil municipal acceptent partiellement la présente demande de dérogation et demandent au propriétaire du lot 4 698 435 que la clôture soit reculée de 1,5 mètres de la ligne de lot. Ce qui veut dire que la dérogation portera sur 0,5 mètres.

125711-08-2024

9. POLYMAT – ÉCHANGE DE TERRAIN

Considérant que suivant plusieurs discussions avec le propriétaire de l'entreprise Polymat, il a été entendu de consentir à un échange de terrains entre les lots 4 699 463 et 6 543 972;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Claude Fournier d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer la promesse d'échange de terrains entre les lots 4 699 463 et 6 543 972 avec le propriétaire de Polymat aux conditions suivantes :

Il devra clôturer la façade (face au chemin de la Ceinture) et le côté Sud du lot 6 543 972 à l'aide d'une clôture opaque de deux (2) à trois (3) mètres de haut dès que l'entrepasage sera effectué sur ce lot, le tout conformément au règlement de zonage.

Il devra garder une ligne boisée du côté Est du terrain (soit sur la ligne séparatrice avec le lot 4 698 785) afin de conserver un écran visuel naturel.

Il ne devra pas créer d'entrée par le chemin de la Ceinture. Il devra s'assurer que ses livraisons s'effectuent via la rue Loubier et la rue Laflamme et non pas par le chemin de la Ceinture.

Il s'engage également à couvrir tous les frais relatifs à un consentement à modification cadastrale à être obtenu de ses créanciers, le cas échéant.

En contrepartie, la municipalité s'engage à procéder aux démarches de modification du règlement de zonage et à payer les frais d'arpenteur et de notaire et de mandater Arpentage F.C. inc. pour effectuer toute opération cadastrale nécessaire et Tousignant Rodrigue Veilleux Mathieu, notaires pour procéder à la rédaction des documents juridiques.

Le conseiller monsieur Louis-David Bonin et la conseillère madame Mélanie Raymond ont mis leur dissidence sur ce point en raison des frais payés par la Municipalité.

125712-08-2024

10. PRÊT D'UN LOCAL – CERCLE DES FERMIÈRES DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que suite au déménagement de la bibliothèque municipale au 152, rue Principale, le Cercle des fermières a fait la



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

demande pour occuper le local de l'ancienne bibliothèque au sous-sol de l'hôtel de ville, puisque celui-ci est plus grand que leur local actuel ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter cette demande et de signer un bail de location au montant de zéro dollar (0,00 \$) du local de l'ancienne bibliothèque dans le sous-sol de l'hôtel de ville gratuitement avec la présidente et la secrétaire du Cercle des fermières. Le prêt du local n'inclut aucun service à part le WIFI.

125713-08-2024

11. BRIGADIER SCOLAIRE – RENOUELEMENT DE CONTRAT

Considérant qu'il faut procéder au renouvellement du contrat 2024-2025 pour monsieur Richard Deblois à titre de brigadier ;

Considérant que des remplaçants disponibles sur appel pour le remplacer en cas de besoin seront également désignés par la Municipalité ;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat de travail de monsieur Richard Deblois établissant ses conditions de travail et salariales.

125714-08-2024

12. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET REDRESSEMENT – SÉCURISATION – PONCEAU RANG LE PANET

Attendu que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'applications du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter ;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

Attendu que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent ;

Attendu que la municipalité de Saint-Benoît-Labre choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux ;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Saint-Benoît-Labre autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

13. RÉPARATION DE LA GÉNÉRATRICE – ACCEPTATION DE SOUMISSION

Ce point est reporté.

125715-08-2024

14. USINE D'ÉPURATION – VEILLEUX ET FILS – AUTORISATION DE PAIEMENT

Considérant qu'à la demande de monsieur Alain Lessard d'Aquatech un entretien préventif sur le surpresseur # 2 à l'usine d'épuration a été effectué par Veilleux et fils ;

Considérant que le coût des travaux effectués est au montant de 5 518,80 \$, taxes incluses.

Considérant que cet entretien n'a pas été approuvé par la Municipalité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser le paiement de la facture au montant de cinq mille cinq cent dix-huit dollars et quatre-vingt cents (5 518,80 \$) puisque ces travaux n'ont jamais été autorisés.

125716-08-2024

15. USINE DE FILTRATION – VEILLEUX ET FILS – AUTORISATION DE PAIEMENT

Considérant que des réparations étaient nécessaires sur la pompe de distribution # 2 à l'usine de filtration ;

Considérant qu'elles ont été effectuées par Veilleux et fils à la demande de monsieur Alain Lessard, d'Aquatech;

Considérant que ces réparations ont été validées par la Municipalité ;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture de Veilleux et fils au montant de deux mille six cent cinquante-neuf dollars et quatre-vingt-deux cents (2 659,82 \$), taxes incluses.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

125717-08-2024

N° de résolution
ou annotation

16. COMPTE DU MOIS

Il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de deux cent quarante-cinq mille huit cent soixante-huit dollars et soixante et onze cent (245 868,71\$) incluant les salaires bruts et d'autoriser leur paiement.

FACTURES PAYÉES	6 880,72 \$
FACTURES À PAYER	176 085,94 \$
SALAIRES BRUTS DU MOIS	62 902,05 \$
TOTAL	245 868,71 \$

125718-08-2024

17. SKATEPARK – MODULES – OCTROI DU CONTRAT

Considérant que suite à l'appel d'offre, on a reçu deux (2) soumissions :

- Skate Area club : 30 000,00 \$, plus taxes
- Profab 2000 : 29 995,00 \$, plus taxes

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suivant les informations recueillies auprès des deux soumissionnaires concernant la durée de vie des installations, les délais de livraison et le service, il a été entendu d'accepter la soumission de Skate Area Club au montant de trente mille dollars (30 000,00 \$), plus taxes et de lui octroyer le contrat de fabrication et installation des modules du skatepark.

125719-08-2024

18. RÉFECTION DE LA ROUTE 271 – DEMANDE DE TRAVAUX AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD)

Considérant que la municipalité de Saint-Benoît-Labre peut cibler un endroit sur lequel elle aimerait que des travaux aient lieu ;

Considérant que les conseillers désirent soumettre la route 271 à partir de la rue Industrielle jusqu'à la limite de notre territoire avec la ville de Saint-Georges, soit une distance d'environ 3 km;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de soumettre la demande de travaux auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) et de transmettre la présente résolution au Centre de service de Beauceville, au bureau de la direction régionale de Chaudière-Appalaches ainsi qu'à monsieur Samuel Poulin, député.

125720-08-2024

19. APPEL D'OFFRES – DÉCOHÉSIONNEMENT ET PAVAGE – PETITE ROUTE DU 6^E RANG

Considérant que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre souhaite faire des travaux d'amélioration sur la Petite route du 6^e Rang ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que les conseillers désirent procéder à la réfection de cette route par le décohesionnement et le pavage ;

Considérant que des travaux de réfection de la chaussée sont inscrits dans la programmation de la subvention de la TECQ 2019-2023 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la MRC de Beauce-Sartigan à finaliser les plans et devis et à aller en appel d'offre pour les travaux d'amélioration de la Petite route du 6^e Rang.

125721-08-2024

20. **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE GESTION DES APPELS 9-1-1 ET RÉPARTITION INCENDIE**

Attendu que nous avons été avisés qu'à partir de 2025, la prise d'appel incendie ne ferait plus partie de l'entente des appels 9-1-1 et que des frais nous seraient facturés ;

Attendu que CAUCA est un centre certifié en vertu de la Loi sur la sécurité civile et opère un centre primaire de traitement des appels 9-1-1 tel que défini à l'article 52.1 de la Loi de la sécurité civile ;

Attendu que CAUCA opère un centre secondaire traitant les appels requérant l'intervention des services incendies ;

Attendu que la Municipalité désire octroyer les mandats de la gestion des appels 9-1-1 et de la répartition incendie à l'intérieur de son territoire ou de parties de territoire de toutes municipalités désignées par la Municipalité à CAUCA ;

Attendu que le service de sécurité incendie couvre également le territoire de la municipalité du Lac-Poulin, la municipalité de Saint-Benoît-Labre a obtenu le consentement du conseil municipal de la municipalité du Lac-Poulin selon la résolution numéro 2024-081 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil mandate l'entreprise CAUCA pour répondre aux appels 9-1-1 et la désigne comme étant le fournisseur de services 9-1-1 sur le territoire de la Municipalité ainsi que de la municipalité du Lac-Poulin ;

D'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité et de la municipalité du Lac-Poulin, les ententes relatives à la gestion des appels 9-1-1 et de répartition incendie avec l'entreprise CAUCA, et ce, pour une durée de cinq (5) ans;

À payer les frais de mille cinq cent un dollars et vingt-huit cents (1 501,28\$), plus taxes pour l'année 2025, lesquels subiront une augmentation de 3 % annuellement jusqu'en décembre 2029 et à



N° de résolution
ou annotation
125722-08-2024

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

refacturer une portion de ses frais à la municipalité du Lac-Poulin suivant l'entente de couverture incendie que nous avons avec celle-ci.

21. RÉSILIATION DE CONTRAT – ESCOUADE CANINE

Considérant que suivant les développements avec l'Escouade canine MRC 2017, la municipalité a décidé de se dissocier de ce service ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de résilier le contrat avec l'Escouade canine MRC 2017 ou toute autre société ayant racheté les contrats de celle-ci, notamment Service animalier Beauce Chaudière-Appalaches inc.

125723-08-2024

22. ENTENTE DE SERVICE GESTION ANIMALIÈRE – PASSEPORT ANIMAL INC.

Considérant que nous avons reçu une offre de service de Passeport animal inc. afin de procéder à la gestion animalière dans notre municipalité ;

Considérant que l'offre de service est au montant de 4,75 \$ per capita et le coût des médailles sera de 30 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service et d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat avec Passeport animal inc. pour le reste de l'année 2024 et l'année 2025, renouvellement en décembre 2025.

23. CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de juillet 2024.

24. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

125724-08-2024

24.1 SURFACE DE DEK HOCKEY – ACCEPTATION DE SOUMISSION

Considérant que nous avons reçu trois (3) soumissions pour la surface de Dek Hockey :

Plastique CA :	17 271,54 \$ taxes incluses
Dek Hockey court :	18 481,66 \$ taxes incluses
Les installations Sportives AGORA inc. :	26 464,37 \$ taxes incluses



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission la plus basse, soit celle de Plastique CA au montant de dix-sept mille deux cent soixante et onze dollars et cinquante-quatre cents (17 271,54 \$), taxes incluses et de lui octroyer le contrat pour la surface de Dek Hockey.

25. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Claude Fournier nous parle de l'ouverture du musée de la Société Historique.

Madame Ginette Lessard a participé au comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Monsieur Marc Cloutier a participé à l'ouverture de l'Expo agricole comme représentant de la municipalité de Saint-Benoît-Labre avec la directrice générale et greffière-trésorière.

26. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue de 19 h 57 à 20 h 06. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

125725-08-2024

27. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la présente séance. Il est 20 h 06.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Jean-Marc Doyon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de *Code municipal du Québec*.



JEAN-MARC DOYON, MAIRE



CORALIE RODRIGUE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE